EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 17 novembre 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	22	

Date de la convocation : 5 novembre 2021 Date d'affichage : 8 novembre 2021

Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de Novembre

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la foi, dans la salte d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents: Aurélien TISSIER, Pierre JUILLARD, Réatrice THOMAS, Véronique BOREL, Danielle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Magali CRAUSER, Roland VIDAL, Robert PISSAVY, Eric TUPHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE.

Présents par procuration : Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Vanessa BESSON donne pouvoir à Roland VIDAL, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL.

Absent : Béatrice CHEVALLET

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : RENOVATION DES TOITURES DES BÂTIMENTS PUBLICS – DEMANDE DE DETR 2022

Constatant l'ancienneté des toitures des bâtiments publics et la récurrence des problèmes d'étanchéité la Mairie de Murat entreprend un programme pluriannuel pour leur réfection. Les toitures de la piscine, de sa chaufferie, de l'accueil et des vestiaires du gymnase ont été rénovées en 2021 (avec le soutien du contrat de ruralité - DSIL) et la commune souhaite poursuivre ce travail sur le gymnase et aux ateliers municipaux.

Les travaux consistent à la mise en place d'un système de surtoiture innovant permettant une vraie étanchéité. Le produit choisi doit permettre une réfection sans modifier le bâti et sans fermer le gymnase ou les ateliers pour travaux en travaillant seulement à ajouter une "enveloppe" imperméable et légère avec une tenue dans le temps. Cette même enveloppe de laine de roche de 40mm participe aussi à la lutte contre les pertes énergétiques.

PF

Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/11/2021
015-200071702-20211117-DE_2021_113-DE

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

	RENOVATION	DES TOITURES		
POSTES DEPENSES	MONTANT HT	SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT H
TOITURE GYMNASE TOITURE ATELIERS MUNICIPAUX	52 953,56 €	DETR 2022	40%	34 311,00 €
	32 824,95 €	AGENCE NATIONALE DU SPORT	12%	10 000,00 €
		REGION	12%	10 590,71
TOTAL HT	85 778,52 € 102 934,22 €	TOTAL	64%	54 901,71 (

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Approuve le projet de travaux ;

Adopte le plan de financement indiqué ci-dessus ;

Sollicite les financements prévus pour ce projet ;

Dit que les travaux n'ont pas commencés à ce jour ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

RF Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/11/2021 015-200071702-20211117-DE_2021_113-DE